

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 février 2024

Ordre du jour :

- **Délibérations à prendre :**

- Acquisition par la Commune à La Poste Immobilier de la parcelle AD 173 pour 1 €
- Demande de subvention de l'école primaire de MARLY GOMONT concernant un enfant de SAINS-RICHAUMONT, pour participation à la classe de mer de 9 jours à Larmor Plage.
- Suppression et création de postes suite à avancement de grade
 - Synthèse des commissions
 - Point sur la CCTC
 - Infos et questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Mme Brigitte LEMAIRE est élue secrétaire de séance.

Absents excusés : Mme Josette ROY, Mr Jean LEFEVRE.

Lecture de l'ordre du jour.

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- **Demande des Cours Privés Notre Dame des Victoires de Le Hérie- La -Viéville pour la mise à disposition d'une salle**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil municipal ont bien reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2023 et s'il y a des remarques. Pas de remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Date de convocation :

02/02/2024

Nbre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 8

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, DOUBLEMARD Annie, LECLERCQ Nicolas, LEMAIRE Brigitte, CHOPIN Christophe, Katia COULLE, DUBREUCQ Geneviève

Absents excusés : Mme Josette ROY, Mr Jean LEFEVRE

Absents : Mr Constant GUILLON, Mme Ludivine GOULARD, Mme Stéphanie PROISY, Mr Xavier MULET

- **Objet : Acquisition par la Commune à La Poste Immobilier de la parcelle AD 173 pour 1 €**

Le Maire indique que pour faire suite à la délibération de principe prise par le Conseil municipal de SAINS-RICHAUMONT le 19 décembre 2023 concernant la cession par La Poste Immobilier d'un terrain à l'euro symbolique à la Commune, et au retour favorable de la Poste immobilière sur la proposition de la CCTC qui était la suivante : achat simultané des 2 parcelles pour un prix total proposé de 80 000 € réparti comme suit :

- 1 € à la charge de la Commune de Sains-Richaumont pour l'acquisition de la parcelle AD 173
- 79 999 € à la charge de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre pour l'acquisition de la parcelle AD 170 + prise en charge de l'ensemble des frais notariés.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité pour :

- Acter l'acquisition par la Commune à La Poste Immobilier de la parcelle AD 173 pour 1€.
- Autoriser le Maire à régulariser la vente, à signer les actes à intervenir- Etude en charge du dossier : Me Alice THOMAS, Notaire à 59790 RONCHIN.

Mme Stéphanie PROISY arrive à 19 h 42

Date de convocation :

02/02/2024

Nbre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, DOUBLEMARD Annie, LECLERCQ Nicolas, LEMAIRE Brigitte, CHOPIN Christophe, Katia COULLE, DUBREUCQ Geneviève, PROISY Stéphanie

Absents excusés : Mme Josette ROY, Mr Jean LEFEVRE

Absents : Mr Constant GUILLON, Mme Ludivine GOULARD, Mr Xavier MULET

Objet : Demande de subvention de l'école primaire de MARLY GOMONT concernant un enfant de SAINS-RICHAUMONT, pour participation à la classe de mer de 9 jours à Larmor Plage.

Le Maire donne lecture du courrier reçu de l'école primaire de MARLY GOMONT concernant un enfant de SAINS-RICHAUMONT, pour participation à une classe de mer de 9 jours à Larmor Plage.

Participation demandée : 195€.

Après discussion, les Membres du Conseil municipal délibèrent sur la participation de la commune à la classe de mer de 9 jours à Larmor Plage, organisée par l'école primaire de MARLY GOMONT, concernant un enfant de SAINS-RICHAUMONT.

Vote :

Pour : 0

Abstentions : 2 (Mrs Vincent LAMOUREUX et Christophe CHOPIN)

Contres : 7, à la majorité des votes.

Mr Xavier MULET arrive à 19 h 45

Date de convocation :

02/02/2024

Nbre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Étaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, DOUBLEMARD Annie, LECLERCQ Nicolas, LEMAIRE Brigitte, CHOPIN Christophe, Katia COULLE, DUBREUCQ Geneviève, PROISY Stéphanie, MULET Xavier

Absents excusés : Mme Josette ROY, Mr Jean LEFEVRE

Absents : Mr Constant GUILLON, Mme Ludivine GOULARD.

- **Objet : Suppression et création de postes suite à avancement de grade**

Le Maire indique que, compte tenu de l'avancement de grade de certains agents, il convient de supprimer le poste occupé avant l'avancement pour créer le poste au nouveau grade.

Le tableau des effectifs se voit modifié comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024

Ancienne situation	Nouvelle situation au 1^{er} janvier 2024
Adjoint technique territorial 35h/hebdo	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe 35h/hebdo
Adjoint technique territorial 27h/hebdo	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe 27h/hebdo
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe 35h/hebdo	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe 35h/hebdo
Adjoint administratif territorial 32h/ hebdo	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe 32h/ hebdo
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe 30h/ hebdo	Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe 30h/ hebdo

Le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024

Filière administrative	Quotité horaire	État
Rédacteur territorial	35h	NON POURVU

Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	30h	POURVU - titulaire
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	32h	POURVU - Titulaire
Adjoint administratif territorial	32h30	POURVU - titulaire
Filière technique	Quotité horaire	État
Adjoint technique territorial	35h	POURVU - stagiaire
Adjoint technique territorial	35h	POURVU - contractuel
Adjoint technique territorial	35h	POURVU - contractuel
Adjoint technique territorial	35h	POURVU - contractuel
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	27h	POURVU - titulaire
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	35h	POURVU - titulaire
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	35h	POURVU - titulaire

Les Membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité la suppression et création de postes suite à avancement de grade comme indiqué ci-dessus.

Objet : Demande des Cours Privés Notre Dame des Victoires de Le Hérie- La -Viéville pour la mise à disposition d'une salle

Le Maire indique avoir reçu une demande des Cours Privés Notre Dame des Victoires de Le Hérie -La -Viéville pour la mise à disposition d'une salle, afin de faire jouer des élèves.

Le Maire propose de mettre la salle polyvalente à disposition des Cours Privés Notre Dame des Victoires de Le Hérie -La -Viéville, 1 heure le jeudi soir, sur la période du 15 février 2024 au 31 mai 2024, selon un planning établi entre les deux parties, moyennant un coût de fonctionnement de 15€/heure.

Le Conseil, municipal accepte à l'unanimité de mettre la salle polyvalente à disposition des Cours Privés Notre Dame des Victoires de Le Hérie -La -Viéville, aux conditions ci-dessus et souhaite qu'une convention soit établie afin de mettre en place les modalités d'utilisation de la salle polyvalente.

Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

- Synthèse des commissions

Commission culturelle : M. Vincent LAMOUREUX indique qu'il y a de plus en plus de propositions de spectacles et d'animations, il va falloir faire un choix.

A la S@ine :

Le 23 février festival international de clowns

Le 10 mars cinéma projection du film « Comme un prince »

Fête communale de juillet : animation prévue : « La France en courant ». Ludovic, agent technique communal, a suivi une formation de régisseur/son, il se chargera d'animer les soirées disco des 3 fêtes communales.

- Infos diverses et questions diverses

INSEE : population légale au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du **1^{er} janvier 2024** :

- Commune de Sains-Richaumont :
- Population municipale..... 978
- Population comptée à part : 25
- Population totale :.....1003

Le Maire donne lecture du courrier reçu de M. Pierre LAMBERT, Gendarme à SAINS-RICHAUMONT, concernant quelques points afin d'améliorer la sécurité de tous : rond-point de la pharmacie (aménagement à revoir), stop rue de la gare, face à la mairie (demi-tour des véhicules), stationnement dangereux des véhicules sur une partie du trottoir le long de l'église et le stop en sortant de la cité du château (demi-tour des véhicules). Une commission sécurité sera constituée.

Séance levée à 20 heures 10

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,